



POTIGNY

infos

Bulletin municipal d'informations – N° 13 – Mars 2024



Le chantier de la Rue du Marché est lancé !

L'ÉDITO

par Gérard KEPA, Maire de Potigny.

Lors de ses deux dernières séances plénières, notre Conseil Municipal a donné son accord à l'engagement de deux importantes opérations, liées à la pratique sportive dans notre commune et à son ouverture au plus grand nombre. Ces deux futurs équipements concernent nos clubs de football et de tennis, deux de nos plus grosses structures locales en nombre de licenciés.

Pour le premier, nous allons aménager un bel ensemble comprenant des vestiaires pour les équipes masculines et féminines, ainsi que pour le corps arbitral, mais aussi un foyer, des sanitaires et des locaux techniques. De même, une nouvelle main-courante et des pare-ballons sont prévus dans cette enveloppe d'investissement. Ce vaste projet, en plus d'apporter confort et fonctionnalité aux joueurs et spectateurs, aidera également à développer le football féminin et répondra à une demande de plus en plus forte des familles.

Du côté du tennis, nous offrirons aux pratiquants deux courts couverts, à l'emplacement de l'ancienne école provisoire, Rue Jean Moulin. Un bâtiment neuf, de type tempéré en couverture textile, abritera deux terrains en résine, jumelés sur leur grande longueur. Cette réalisation libérera ainsi le gymnase des créneaux occupés par le club de tennis et permettra de l'ouvrir à d'autres disciplines (volley-ball, hand-ball, futsal...) réclamées par le public mais ne pouvant, actuellement, y trouver place.

Ces projets structurants, pour Potigny et ses habitants, visent la promotion du sport, notamment auprès de nos jeunes. Un message plein de sens, en cette année olympique et paralympique ! Ils représentent toutefois de lourds engagements financiers (1 300 000 € HT au stade et près de 900 000 € pour le tennis) et nous nous sommes attelés, avec optimisme, à la recherche active de financements. De prochaines éditions de ce bulletin municipal y reviendront plus en détail. Bonne lecture à tous et que ce début de printemps vous soit agréable !

Actualités

Les nouveaux potignais mis à l'honneur

Les nouveaux habitants de 2023 ont été invités en mairie pour rencontrer élus municipaux et représentants associatifs de la commune.

Cette réception inédite a permis de présenter notre collectivité, son histoire et son offre de services à nos concitoyens récemment installés à Potigny. Un plan de la ville, ainsi que divers documents d'information leur ont été remis.

Un échange a également été engagé entre toutes les personnes présentes, afin de faire connaissance. La soirée s'est achevée autour du verre de l'amitié.

Pour rappel, notre petite ville comptait officiellement 2 097 habitants au 1^{er} janvier.



Le retour des titres d'identité en Mairie

15 ans après l'arrêt de l'instruction et de la délivrance des passeports (7 ans pour les cartes nationales d'identité) au sein de notre mairie, notre collectivité se voit à nouveau autorisée à gérer les demandes de titres.

Cette compétence, dont les procédures ont énormément évolué depuis l'époque des dossiers « papiers » que nous traitions, induit la mise à disposition d'un « dispositif de recueil » par l'Etat. Ce nouveau service nous a été proposé en fin d'année dernière et de nombreuses démarches ont dû être engagées, tout au long du premier trimestre, pour que nous soyons en mesure d'accueillir le public.



Le service est installé dans l'espace France Services - Point Info 14 et les usagers seront reçus du lundi au vendredi (8h45-11h45 et 13h45-16h45) sur rendez-vous, via www.potigny.fr ou par téléphone.

Ça avance, Rue du Marché !

Mi-février, les pelleteuses et les équipes de l'entreprise Toffolutti ont pris possession du haut de la Rue du Marché, à hauteur du collège, pour démarrer la première phase de cette vaste opération.



Comme exposé dans notre édition précédente, la tranche 1 de l'intervention se concentre sur le parvis du collège et les espaces de stationnement réservés aux bus. La suite des travaux, constituant la tranche 2, concernera le reste de la rue, jusqu'au carrefour avec la Rue du Général Leclerc, ainsi que le parking des utilisateurs du collège et la voie cyclable. Pour mémoire, cette seconde phase sera mise en œuvre après la construction du Pôle Culturel par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Plus d'un mois après le début du chantier, le terrassement et les différentes délimitations par bordures ont été réalisés. Les revêtements définitifs sont prévus pour les prochains congés scolaires.

Pause dans l'aménagement, Rue des Capucines

A peu près en même temps que le chantier de la Rue du Marché, s'ouvrait celui de la Rue des Capucines.

Confié à l'entreprise Jones TP, il vise notamment à améliorer et sécuriser la desserte de la Maison des Loisirs et du Relais Petite Enfance, ainsi que la placette de la chapelle polonaise.



A ce stade, le gros œuvre a été accompli et la chaussée est entièrement restructurée. La SAUR doit maintenant intervenir pour remplacer la conduite d'eau obsolète, enfouie dans ce secteur. A l'approche de l'été, les enrobés seront mis en œuvre, en même temps que seront rénovées les bandes de roulement des rues de la Paix, de la République et de Paris.

Actualités

Un ambitieux programme de reboisement

A la suite d'un diagnostic engagé en interne depuis plusieurs mois, nous avons identifié plusieurs espaces communaux nécessitant des actions de végétalisation.

Avec l'aide d'un pépiniériste local qui nous a efficacement conseillés, nous avons établi un programme de plantations variées et adaptées, selon les quartiers ciblés et les problématiques rencontrées.



Conduite par nos propres services, cette mission a, par exemple, concerné le nouveau square de la Rue Louis Lefèvre où, après aménagement d'une allée cavalière, une dizaine de fruitiers ont été mis en terre. Le « triangle » situé au carrefour entre le Chemin d'Aisy et la Rue de la Petite Montagne a également été arboré de chênes, de pommiers, d'érables et de frênes. L'aire de jeux de la Rue de Prague a, de son côté, accueilli trois sujets à hautes tiges (platanes, érables) destinés à offrir un abri ombragé à ses utilisateurs. Derrière l'EHPAD, enfin, Rue Françoise Ejfler, un ensemble comprenant pommiers, noisetiers, et massif borduré de plantes basses, a été créé par nos agents.

Les enfants initiés à l'enjeu des haies bocagères

Dans le cadre du projet « *Aux haies Citoyens-nes !* » porté par la Communauté de Communes du Pays de Falaise aux côtés du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, l'école Paul Langevin a accueilli un chantier de plantation d'une haie bocagère.

70 sujets ont ainsi été plantés par les élèves au cimetière communal, après une formation théorique dispensée en classe. Ils ont réalisé eux-mêmes les six étapes de la démarche : réalisation du trou de plantation (avec l'aide de l'Atelier communal !), habillage des racines, pralinage, plantation, arrosage et mise en place de la gaine de protection.



Une création paysagère originale

Imaginé, planifié et entièrement réalisé par notre service Espaces verts, un nouveau massif paysager a vu le jour Rue Jean Moulin, en lieu et place d'anciens arbustes.

De la tuile et de l'ardoise pilées forment le sol et trois potées, prochainement garnies de fleurs, complètent cette composition colorée, moderne et moins gênante pour la visibilité des automobilistes, à proximité du passage piétonnier de l'école.



Un état des lieux précis de l'église N-D du Rosaire

Mandaté il y a quelques mois pour réaliser un diagnostic complet des parties intérieures de l'église, le Cabinet Jacquemard vient de nous remettre son rapport.

Comme nous nous y attendions, les travaux de restauration qui seraient à prévoir sont importants ; ils portent sur plusieurs points critiques qui affectent les maçonneries et la couverture.

Selon le diagnostic de l'architecte, les parties dont l'état est particulièrement préoccupant sont les voûtes intérieures de la nef et du chœur, dont le processus de dégradation s'est aggravé ces dernières années. L'affaissement de plusieurs arcs d'ogives, dû à l'altération des joints, est susceptible d'entraîner un effondrement partiel du voûtain.

De moindre urgence, dans la mesure où leur état ne menace pas directement la solidité et la sécurité de l'édifice, les couvertures en tuiles devront également être largement reprises.

A prévoir sur plusieurs tranches -dans la mesure où notre collectivité déciderait de mener à bien cette opération- les travaux sont estimés à plus de 400 000 € HT, sur lesquels des aides pourraient être obtenues auprès du Département et de la DRAC.

En bref...

Le positionnement municipal sur les ZAER

La loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) du 10 mars 2023 prévoit que les communes définissent, sur délibération du Conseil Municipal, après concertation du public, des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER). Ces zones peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

Leur intérêt, pour les communes, est de pouvoir identifier les projets qu'elles souhaitent voir prioritairement sur leur territoire. Ceux situés dans ces zones feront l'objet d'avantages en termes de délais d'instruction et de soutiens financiers. Les porteurs de projets auront aussi la garantie de travailler sur des emplacements coconstruits avec les acteurs locaux.

Ainsi, notre Commune a-t-elle, successivement, organisé une réunion d'information à destination du public, puis une réunion du Conseil Municipal, afin de rendre son avis aux services de l'Etat.

Du point de vue unanime de l'ensemble des acteurs ayant pris part à la concertation (administrés et élus), il s'est avéré cohérent de positionner notre territoire préférentiellement sur les projets relevant des filières bois énergie, solaire photovoltaïque sur toitures et parkings, solaire thermique sur toitures, géothermie, à l'exclusion de l'éolien, de la méthanisation et de l'hydroélectricité (sans objet à Potigny).

Une fois recueillis les avis de l'ensemble des collectivités du Calvados, Monsieur le Préfet arrêtera, dans le courant du premier semestre 2024, une cartographie départementale identifiant précisément les différentes zones et leurs destinations.

Quelques rappels

- Déchets verts 2024 : collecte au porte-à-porte tous les mercredis, du 3 avril au 30 octobre, dans la limite de 5 sacs par foyer.
- Déchets ménagers : merci de veiller à ne pas sortir vos sacs trop tôt (veille au soir ou, idéalement, matin même du jour de collecte).
- Compostage : chaque foyer doit désormais trier ses biodéchets. La CDC de Falaise propose des solutions pratiques (contact : 02.31.90.99.65).
- Entretien des abords des propriétés : veuillez, s'il-vous-plaît, contenir vos haies et plantations susceptibles de déborder sur la voie publique !
- Ramassage obligatoire des déjections canines : les propriétaires contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 135 €.

La musique, lien entre les générations

Dans le cadre d'un projet intergénérationnel conçu par l'EHPAD du Laizon et l'école Paul Langevin, 32 élèves de CM2, musiciens au sein de « l'Orchestre à l'école », ont rendu visite aux résidents de l'établissement.



Accompagnés de leurs professeurs de musique, ils ont offert un concert d'une dizaine de morceaux, pour le plus grand plaisir des aînés. Tous, petits et grands, ont ensuite chanté ensemble et partagé un goûter.

« Rezo Pouce », l'autostop nouvelle génération

Notre Commune a décidé d'adhérer au nouveau dispositif « Rezo Pouce », un réseau de covoiturage et d'autostop organisé, porté et financé à 100 % par la CDC de Falaise, via le Fonds Vert et l'ADEME.

Cette solution, fondée sur un modèle économique durable et responsable (moins d'algorithmes, moins de capital, plus d'humain), vise à compléter les offres de transport existantes dans les zones rurales et périurbaines souvent délaissées car peu rentables.

Deux types d'utilisation seront bientôt proposés aux usagers : en mode « Stop », grâce à un réseau d'arrêts dédiés, pour effectuer des trajets spontanés ; avec l'application/plateforme de covoiturage, pour des trajets programmés à l'avance.

Potigny s'étant portée « commune volontaire », des panneaux d'arrêts spécifiques seront prochainement installés sur son territoire. Les usagers peuvent se renseigner et s'inscrire au dispositif, via le site www.rezopouce.fr



Ce bulletin a été réalisé par les membres de la Commission Communication présidée par Hélène LEMARCHAND : Maryvonne MAUNOURY, Daniel BEREL, Thérèse KNEDLIK, Colette KISZKO, Jean-Yves DEFENOUILLE, Annick DUNBAR, Ludovic FAUCHER. Merci à Gérard KEPA, Sandrine RIQUET et Yannick SOBECKI pour le prêt de 4 clichés.